



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 22024

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la présence, de plus en plus fréquente, dans certains quartiers de la Réunion de la gale. Selon les médecins en contact avec les personnes atteintes de cette maladie parasitaire extrêmement contagieuse, les conditions actuelles n'aident pas à son éradication puisque ni le traitement des patients, ni celui des linges ne sont pris en charge par la caisse d'assurance maladie. Or cette maladie touche surtout les plus démunis c'est-à-dire précisément ceux qui n'ont pas les moyens de faire face aux dépenses nécessaires pour un traitement efficace et définitif. Pour l'heure, seule une désinsectisation des domiciles des patients est prévue par le conseil général de la Réunion mais elle est souvent difficile à mettre en oeuvre et reste insuffisante sans les traitements corporels. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour que les personnes atteintes de cette maladie et qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour assumer les frais de traitements puissent bénéficier de la gratuité des soins. Il y va de l'éradication de cette maladie contagieuse et handicapante.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22024

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5548